



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2018-266

PUBLIÉ LE 26 OCTOBRE 2018

Sommaire

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2018-10-26-006 - Arrêté portant organisation de l'intérim des fonctions de Secrétaire
Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône (3 pages)

Page 3

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2018-10-26-006

Arrêté portant organisation de l'intérim
des fonctions de Secrétaire Général
de la Préfecture des Bouches-du-Rhône



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PRÉFECTURE

SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE

ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Mission Coordination Administrative

RAA

**Arrêté portant organisation de l'intérim
des fonctions de Secrétaire Général
de la Préfecture des Bouches-du-Rhône**

Le Préfet
de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du Président de la République en date du 25 juillet 2014 portant nomination de Monsieur **Serge GOUTEYRON**, Sous-Préfet hors classe, en qualité de Sous-Préfet d'Aix-en-Provence ;

Vu le décret du Président de la République du 22 novembre 2017 portant nomination de Monsieur **Pierre DARTOUT**, en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du Président de la République du 20 juin 2018 portant nomination de Madame **Barbara FALK**, Sous-Préfète, en qualité de Directrice de Cabinet du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'avis émis par le comité technique au cours de sa séance du 23 novembre 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2017-11-30-002 du 30 novembre 2017 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13-2018-10-22-010 du 22 octobre 2018 portant organisation de l'intérim des fonctions de Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Considérant que Madame **Magali CHARBONNEAU** a été nommée par arrêté du 17 octobre 2018, publié au Journal Officiel le 23 octobre 2018, Directrice Adjointe de Cabinet du Ministre de l'Intérieur et qu'en conséquence elle ne peut plus exercer ses fonctions de Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Sur proposition de la Directrice de Cabinet du Préfet des Bouches-du-Rhône,

A R R E T E

Article 1

Monsieur **Serge GOUTEYRON**, Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, est désigné pour exercer l'intérim des fonctions de Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Article 2

Au niveau départemental, délégation de signature est conférée à Monsieur **Serge GOUTEYRON** à l'effet de signer tous actes administratifs, arrêtés, décisions, circulaires, rapports et correspondances relevant des attributions de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône à l'exception :

- des réquisitions de la force armée,
- des actes de réquisition du comptable publique,
- des arrêtés de conflit.

Article 3

Délégation est conférée à Monsieur **Serge GOUTEYRON** pour tous les actes nécessaires au pilotage des unités opérationnelles dont le Préfet de département des Bouches-du-Rhône est responsable et, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, pour tous les actes relatifs à l'exécution financière des recettes et des dépenses de l'État.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Serge GOUTEYRON**, les délégations de signature qui lui sont conférées aux articles 2 et 3 du présent arrêté seront exercées par Madame **Barbara FALK**, Sous-Préfète, Directrice de Cabinet du Préfet.

Article 5

L'arrêté numéro 13-2018-10-22-010 du 22 octobre 2018 est abrogé.

Article 6

La Directrice de Cabinet du Préfet des Bouches-du-Rhône et le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 26 octobre 2018

Le Préfet

signé

Pierre DARTOUT